



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



POUR
UNE AGRICULTURE DU
VIVANT

PSE Régénératif :

un projet pour sécuriser
la transition agroécologique de la ferme
et préserver l'eau du territoire !

Quels avantages à s'engager ?

Recevoir entre 30 et 85€/ha de PSE par an

Accéder à un accompagnement d'experts qualifiés

Valoriser la production agroécologique via des primes filières

Pour quels engagements ?

S'engager pour une durée de 5 ans

Accueillir un technicien sur son exploitation pour le diagnostic annuel

Financer son conseil individuel et 15% du prix du diagnostic (120€)

Venir à deux événements collectifs/an

Vous souhaitez participer ?

Assistez aux journées d'information

Envoyez-nous un mail à : pse@agricultureduvivant.org

Détails au dos !

LES
PARTENAIRES
DU PSE



cérèsia

CRISTAL_UNION



Tereos



"1^{er} PSE Régénératif dans les Hauts-de-France"

LE PROJET

Dans les Hauts-de-France, l'association Pour une Agriculture du Vivant et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se sont associées pour **mutualiser les dispositifs de financement publics et privés afin de couvrir le risque des agriculteurs s'engageant dans la transition et rémunérer les services écosystémiques** rendus grâce à l'évolution des pratiques.

Le projet de Paiement pour Services Environnementaux Régénératif a un double objectif :

- La **massification de la transition agroécologique** visant l'amélioration de l'état écologique de cinq masses d'eau prioritaires
- La **simplification des démarches** et la mutualisation des dispositifs de financements publics et privés pour embarquer un plus grand nombre d'agriculteurs dans la transition.



POURQUOI PARTICIPER ?

En participant à ce projet, vous bénéficierez :

- d'une **prime filière** de la part de votre collecteur pour prendre en charge une partie des surcoûts de vos changements de pratiques (modalités précisées par votre collecteur de matière première)
- d'un **paiement pour services environnementaux** pour compléter la prime filière*
- d'un **réseau d'agriculteurs** sur votre territoire pour favoriser les échanges entre pairs sur les essais et les retours d'expériences
- d'un **accompagnement collectif** avec un réseau d'experts pour comprendre les enjeux et fonctionnement du vivant

*Pour un agriculteur débutant sa transition, le montant de PSE perçu peut être compris entre 30€/ha en année 1 et 85€/ha en Année 5 sur toute la SAU (estimations basées sur des simulations de cas réels de transition). À ce montant, s'ajoute celui des primes filière versées par les collecteurs.



QUI & COMMENT PARTICIPER ?

Ouvert à tous les agriculteurs, ce dispositif ambitionne l'embarquement de 100 fermes disposant d'au moins une parcelle sur le territoire concerné.

Les critères de sélection sont les suivants :

- le **nombre de contrats avec les partenaires du projet** proposant des contrats agroécologiques
- le **niveau agroécologique de la ferme** établi à partir d'un questionnaire de 15 minutes
- la **motivation** pour intégrer le projet .

Pour candidater, deux possibilités :

- **Participer aux journées d'information** les 5, 6 et 7 février.
- **Envoyer un mail à :**
pse@agricultureduvivant.org pour recevoir votre dossier de candidature numérique (précisez "Candidature PSE" en objet)



LES PARTENAIRES



CONTACTS PROJET

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre coopérative et/ou client pour plus d'informations. Photos © DR.